



Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable Réunion du 13 juin 2017

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale a invité le Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc affilié à la FSU (SNUipp-FSU) à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève du lundi 19 juin au vendredi 7 juillet 2017.

La réunion s'est tenue au ministère de l'éducation nationale, le mardi 13 juin 2017, de 9h30 à 10h30.

Participent à la négociation :

- pour l'administration : monsieur Philippe Thurat, sous-directeur de la gestion des programmes budgétaires (DGESCO B1), monsieur Stéphane Le Ray, sous-directeur des études de gestion prévisionnelle et statutaires (DGRH B1), madame Catherine Gény-Guéry, chef du bureau des enseignants du premier degré (DGRH B2-1), monsieur Lionel Ferreira, chef du bureau des études statutaires et réglementaires (DGRH B1), monsieur Benoît Cornu, chargé d'affaires juridiques (DGRH B1-3).

- pour le SNUipp-FSU : madame Nelly Rizzo et monsieur Laurent Cadreils.

1. Refus de l'utilisation des moyens alloués au dispositif « plus de maîtres que de classes » pour le dédoublement des CP en REP+

Le SNUipp-FSU considère que le dialogue a été rompu.

Le déploiement du dispositif de dédoublement des classes de CP en REP+ se fait au détriment du dispositif « plus de maîtres que de classes », contrairement aux assurances du ministère. C'est le cas notamment dans les départements 06, 31 et 75, où les enseignants affectés au dispositif « plus de maîtres que de classes » auraient été redéployés au profit du dédoublement des classes de CP. Le SNUipp-FSU ne s'oppose pas au dédoublement des CP mais demande qu'il ne soit pas réalisé au détriment des maîtres en plus.

Les représentants du personnel rappellent que le premier dispositif est très apprécié des personnels, notamment parce qu'il rompt avec l'isolement de l'enseignant face à sa classe, favorise le travail collectif ce que ne permet pas le dispositif du dédoublement. Il permet également une meilleure explicitation des apprentissages, des regards croisés sur les élèves, une amélioration du climat de classe et prévient la difficulté scolaire au sein de la classe. En outre, cette mise en place de l'un au détriment de l'autre se fait sans l'avis des enseignants.

Enfin, ce détournement des effectifs a des conséquences en cascade : le dispositif « dédoublement des CP » ponctionne à son tour les réserves des DASEN pour la carte scolaire, ce qui met en péril les objectifs de « 100 % lecteurs » à la fin du premier trimestre de CP puisque des classes ne peuvent plus être ouvertes. Il contraint les plus de maîtres à ne plus intervenir en cycle 3.

Le SNUipp-FSU déplore un manque de communication de la part des IA.



Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable Réunion du 13 juin 2017

Le SNUipp-FSU alerte sur la situation particulière des départements de la Guyane et de Mayotte.

Le SNUipp-Fsu dénonce la mise en place d'un dispositif à moyens constants.

Les représentants du ministère rappellent que le dédoublement des classes en REP+ figurait au programme du Président de la République. Il n'y a toutefois aucune volonté de remplacer un dispositif par un autre. L'évaluation du dispositif « plus de maîtres que de classes » va continuer et permettra de juger de son efficacité.

Le déploiement de la mesure de dédoublement des classes est progressif. Il est limité aux classes de CP en REP+ pour la rentrée 2017. De plus, en termes de moyens, la pression démographique relativement faible pour la rentrée 2017 (13 000 élèves en moins), et le volume important des créations d'emplois pour la rentrée, 4300, laisse des marges pour le financement de cette première étape de la mesure de dédoublement.

S'agissant de Mayotte et de la Guyane, au regard des tensions constatées sur le volet ressources humaines, le dédoublement des CP sera calibré en conséquence, par les recteurs.

Le SNUipp-FSU estime que le dispositif « plus de maîtres que de classes » est supprimé pour les REP+ ce qui constitue pour les intéressés un véritable changement de mission, puisqu'ils n'exercent plus dans le cadre d'une co-intervention mais sont désormais seuls face à leur classe.

Le SNUipp-FSU rappelle une expérimentation antérieure sous le ministère de Luc Ferry, où la diminution des effectifs des classes apportait des bénéfices mais qui ne duraient pas, du fait d'un retour à des classes surchargées les années suivantes. Il rappelle les constats de cette expérimentation : l'effet classe où le nombre réduit d'élèves ne permettait pas une émulation suffisante, l'effet maître où l'absence de formation des enseignants n'a pas permis d'évolution des pratiques.

Il insiste sur l'importance de la formation des maîtres au sujet de la gestion des classes à fort effectif.

Les représentants du ministère

précisent que le dispositif « plus de maîtres que de classes » ,d'après les informations fournies par les académies restera présent en REP+ à la rentrée 2017

Ils reconnaissent que le passage d'un dispositif « plus de maîtres que de classes » à une classe dédoublée là où ce choix a été fait ,constitue un changement pour les enseignants concernés, mais estiment que ceux-ci sont les mieux à même de faire réussir le nouveau dispositif. Il souligne d'ailleurs qu'il y a des volontaires.

Sur l'expérimentation antérieure, il relativise le parallèle, dans la mesure où le présent dispositif a vocation à être pérennisé et étendu progressivement au CE1.



Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable Réunion du 13 juin 2017

Ils soulignent enfin que le dispositif de dédoublement va constituer un moyen pédagogique supplémentaire pour faire face à la difficulté scolaire, sans se limiter au « plus de maîtres que de classes ».

Le SNUipp-FSU demande que le dédoublement ne soit pas abondé par les effectifs du dispositif « plus de maîtres que de classes » mais par l'augmentation du nombre d'enseignants en ayant un recours aux listes complémentaires des concours.

Il rappelle que les 5 000 emplois promis sur le quinquennat à venir ne seront pas suffisants pour résorber le déficit accumulé sur l'enseignement primaire. Et rappelle le sous-investissement de la France en matière d'Education. La comparaison avec les 11 pays comparables qui réussissent mieux que la France à la fois sur les résultats moyens Pisa 2012 et également en terme d'impacts des inégalités sociales sur les résultats scolaires est de l'ordre de 6 Milliards d'euros.

Il estime que la façon dont le dispositif « plus de maîtres que de classes » est mis en œuvre est un très mauvais signal, mal vécu par les enseignants.

Les représentants du ministère demandent que l'effort budgétaire soit apprécié sur la durée du quinquennat et dans le contexte de baisse des effectifs qui résulte des prévisions actuelles.

Par ailleurs, en droit, le redéploiement des effectifs enseignants au sein d'une même école s'analyse comme une mesure d'ordre intérieur, qui ne nécessite pas de suivre les procédures de mutation. La consigne a toutefois été donnée aux recteurs de fournir un maximum d'informations aux personnels et de favoriser le dialogue. Le rôle des directeurs est essentiel quant au choix de l'enseignant sur le poste de CP dédoublé.

Le Snuipp-FSU rappelle que dans les textes la répartition des classes se fait au sein du conseil des maîtres.

2. Respect des droits des personnels (arrêté d'affectation, temps partiels, disponibilité, mobilité...)

Le SNUipp-FSU affirme que de nombreux enseignants se sentent emprisonnés dans leur métier. Il leur est en effet impossible de bénéficier d'un temps partiel quand celui-ci n'est pas de droit, d'une disponibilité ou d'un détachement dans le second degré.

Presque tous les départements ont des problèmes quant aux temps partiels, et l'Oise et l'Yonne en particulier refusent tous les temps partiels sur autorisation, disponibilités ou détachements. Le Snuipp-FSU fait le constat d'une augmentation des demandes de reconnaissance MDPH.

Les permutations aussi se raréfient, les personnels sont donc coincés dans leur département. Et les rapprochements de conjoints prennent très longtemps avant d'aboutir.

~~Le blocage est tel que même les départements les plus attractifs refusent les exeat, dans l'idée que les ineat seront refusés par les autres départements.~~



Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable Réunion du 13 juin 2017

Le SNUipp-FSU demande la mise en place pour la Guyane d'un dispositif similaire à celui de Mayotte, avec pour les personnels qui y sont affectés un droit au retour dans le département métropolitain d'origine. Un tel dispositif renforcerait son attractivité.

Les représentants du ministère rappellent la nécessité d'assurer le service public de l'enseignement ; la gestion collective ne peut pas toujours aller dans le sens des attentes individuelles, alors même que tous ces éléments sont pris en compte dans les calibrages.

Le problème se décline au niveau de chaque académie, il y a toujours un département plus attractif et d'autres qui le sont moins. Il y a toutefois une volonté de s'emparer de ces sujets, les départements rappellent leurs enseignants détachés depuis longtemps pour donner satisfaction à d'autres.

3. Nécessité d'ouvrir les classes et les postes particuliers (remplaçants, Rased...) nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation pour la rentrée 2017

Le SNUipp-FSU rappelle que la moyenne française de 22,9 élèves par classe est supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Que de nombreuses classes ont des effectifs en moyenne à 28 en élémentaires et 30, 31 en maternelle.

Il y a eu 5 000 suppressions de postes RASED depuis 2003, et seulement 200 postes réellement créés pendant le quinquennat précédent.

Certains postes sont créés en février puis supprimés en juin parce que la formation nécessaire avant la prise de poste n'est pas mise en place.

Il est nécessaire d'abonder ces postes particuliers qui sont des dispositifs de gestion de la difficulté scolaire.

Un tel déficit rend impossible le dédoublement des classes tel qu'envisagé à terme.

Les représentants du ministère indiquent qu'au regard des intentions locales telles qu'elles ressortent des enquêtes d'avril, il devrait y avoir près de 300 emplois RASED créés pour la rentrée 2017.

4. Prise en compte des volontés des conseils d'école pour l'organisation de la semaine scolaire

Le SNUipp-FSU demande que la consultation des conseils d'écoles soit effective dans tous les départements, y compris en l'absence de demande de la part des communes. Il demande que l'avis des conseils d'école soit pris en compte par le DASEN.

Au terme de la négociation, le SNUIPP-FSU indique qu'il espérait être entendu et ne pas avoir à recourir à la grève. Pour autant, les réponses apportées ne peuvent les satisfaire.